

ADOPTÉS

L'ORIGINE DE L'HISTOIRE

1^{ER} JUIN > 15 SEPT. 2013



EXPO

PHOTO-REPORTAGE

SAINT-BERTRAND
DE COMMINGES

LES OLIVÉTAINS



HÉLÈNE JAYET/SIGNATURES & CO

haute-garonne.fr

ADOPTÉS

L'ORIGINE DE L'HISTOIRE

1^{ER} JUIN > 15 SEPT. 2013

EXPO
PHOTO-REPORTAGE

**SAINT-BERTRAND
DE COMMINGES
LES OLIVÉTAINS**

PHOTOS
**HÉLÈNE JAYET /
SIGNATURES & CO**

DIRECTION ARTISTIQUE
EMMANUEL DELANDRE

L'adoption est un sujet sensible qui, au-delà des affrontements qui ont récemment agité l'opinion, les rues et les médias, demeure avant toute chose la réponse à deux attentes : celle d'un enfant sans famille et celle d'adultes prêts à l'aimer.

Le Conseil Général de la Haute-Garonne, chargé de gérer les demandes d'adoption, ne pouvait donc évidemment pas rester à l'écart d'une telle actualité. Loin des polémiques récentes qui s'accommodent si bien de slogans simplistes ou réducteurs, il a voulu le faire et le fait encore en n'omettant pas l'essentiel : les droits de l'enfant.

Car qu'est-ce avant tout que l'adoption, sinon le droit reconnu à un enfant – orphelin ou abandonné – d'avoir une famille et, au sein de celle-ci, une enfance protégée par des parents aimants ?

C'est sur ce droit fondamental que veille le Conseil Général à travers son action. L'information, la délivrance de l'agrément, l'accompagnement des adoptants, le suivi des enfants s'inscrivent dans une démarche destinée à préparer au mieux le projet d'adoption et la rencontre avec l'enfant. À l'heure de délivrer les agréments aux « candidats-parents », le Conseil Général ne considère pas si la personne qui veut adopter est célibataire ou en couple, hétérosexuelle ou homosexuelle. Par contre, il regarde dans une approche pragmatique, équitable et nécessaire, si elle est apte à élever un enfant.

« **Adoptés – L'origine de l'histoire** » s'inscrit dans cette double logique de refus des positions morales et de prise en compte des réalités. En donnant la parole aux adoptés eux-mêmes, ce photoreportage d'Hélène Jayet échappe aux visions réductrices ou militantes. L'auteur nous livre en toute simplicité le regard des premiers concernés, les enfants eux-mêmes. C'est un acte de témoignage, et non de jugement, qui nous permet d'être à la fois « au cœur du réel » tout en étant « moralement distant » du sujet traité.

C'est d'ailleurs l'un des intérêts premiers du photojournalisme que de proposer dans le même temps une plongée dans le réel et une prise de recul par rapport aux événements.

En proposant gratuitement au public pour la troisième année consécutive, à Saint-Bertrand de Comminges puis à l'Espace Roguet au cœur du quartier Saint-Cyprien à Toulouse une exposition de photoreportage, le Conseil Général de la Haute-Garonne ne poursuit pas d'autre but que d'offrir cette proximité nécessaire à une juste vision des faits, ainsi qu'une prise de distance indispensable à toute réflexion.

Après la question des sans-papiers et des Roms en 2011, puis celle des femmes battues en 2012, cette proposition, avec « **Adoptés – L'origine de l'histoire** », est une fois de plus au cœur de l'actualité sociale et politique de notre pays.

Susciter le regard et la réflexion à travers cette nouvelle exposition demeure bien pour le Conseil Général l'objectif d'un engagement social et culturel ouvert sur le monde et au service de tous.

Pierre Izard

Président du Conseil Général de la Haute-Garonne

L'origine de l'histoire – paroles d'adoptés

Où commence l'histoire d'un enfant adopté ?

Comment se poursuit-elle socialement, professionnellement, psychologiquement, à l'adolescence puis à l'âge adulte ?

Comment raconter et transmettre ces parcours atypiques ?

Autant de questions qui se sont imposées au moment d'entamer un travail photographique sur l'adoption. Je suis adoptée, née sous X. J'ai grandi au sein d'une fratrie de cinq enfants, tous adoptés. Nourrie de documentaires, de livres, de rapports sur le sujet, j'ai constaté le manque de place criant accordé à la parole des adoptés. La question est régulièrement abordée d'un point de vue analytique, juridique et politique mais les adoptés, premiers concernés, sont rarement interrogés.

C'est à travers mon métier de photographe que j'ai pris la parole il y a cinq ans en partant à la rencontre de dix adoptés, d'âge, d'origines et de milieux sociaux différents. Je les ai portraiturés et j'ai mis en scène des objets relatant leurs origines. J'ai associé à ce travail photographique des interviews pour mettre en avant les témoignages, et les histoires uniques de mes modèles. J'ai mis en images et en mots les conséquences de l'adoption, la question des origines et interrogé l'impact de ces trajets particuliers sur la personnalité au fil des étapes de la vie. Ce prisme particulier nous renvoie cependant à une interrogation universelle sur la construction de soi à travers l'identité et la culture.

Hélène Jayet représentée par



HÉLÈNE JAYET

ADOPTÉS
L'origine de l'histoire

Exposition présentée aux Olivétains
Direction artistique / Emmanuel Delandre

« Adoptés, l'origine de l'histoire » (extraits)

MATHILDE

Mathilde et sa sœur, Yolande, ont été confiées à une passagère au départ de Corée du Sud. Elles avaient respectivement un peu plus de deux et trois ans. Leur mère, qui les voyait pour la première fois, se souvient de « deux petites filles pas très fraîches après 18 heures de vol, un peu fripées, mais qui ne pleuraient pas ».

Cette adoption, Mathilde n'y pense jamais, « mais alors vraiment jamais. Ça n'existe pas ».

Elle n'a jamais posé de questions, jamais voulu savoir si Yolande était vraiment sa sœur. Les deux enfants ont été trouvées ensemble dans une rue de Séoul.

ISMAËL ET ISAAC

« Ismaël marron, papa blanc ».

Tout est dit par ce petit garçon de 4 ans maintenant.

Avec ses mots, il parle de la maison des bébés où il habitait avant que papa ne vienne le chercher, il évoque « la dame » qui l'a porté dans son ventre, sa fierté d'être le grand frère d'Isaac, 8 mois.

CHANTAL

Si elle avait pu rencontrer sa mère biologique, Chantal lui aurait dit : « Bonjour et merci ». Née sous X, elle garde précieusement le mot écrit de la main maternelle, peu après l'accouchement. Quelques lignes pour dire l'espérance d'une vie meilleure pour le nourrisson, confié « à une famille chrétienne, s'il y a possibilité ».

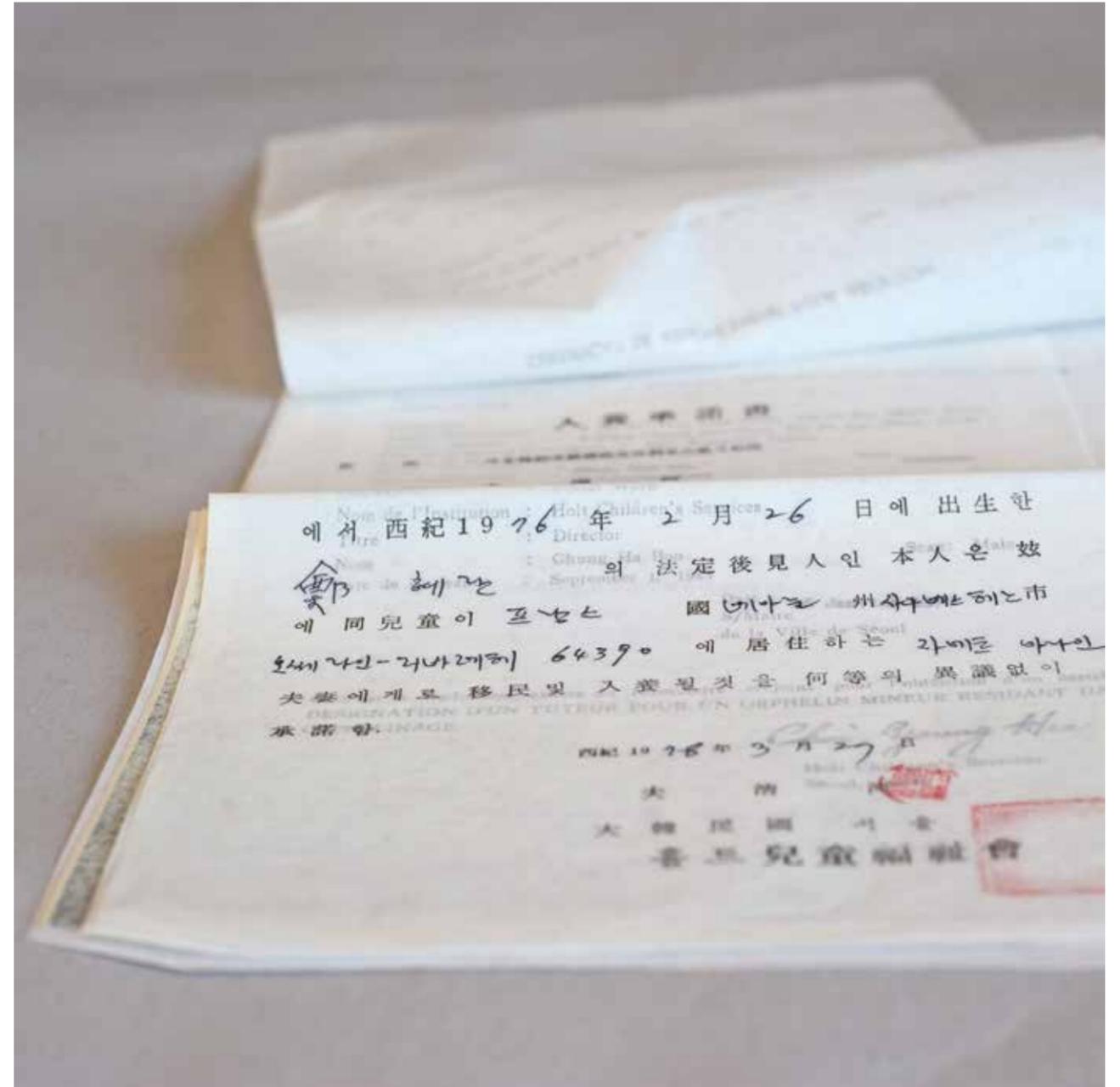


MATHILDE (34 ANS)

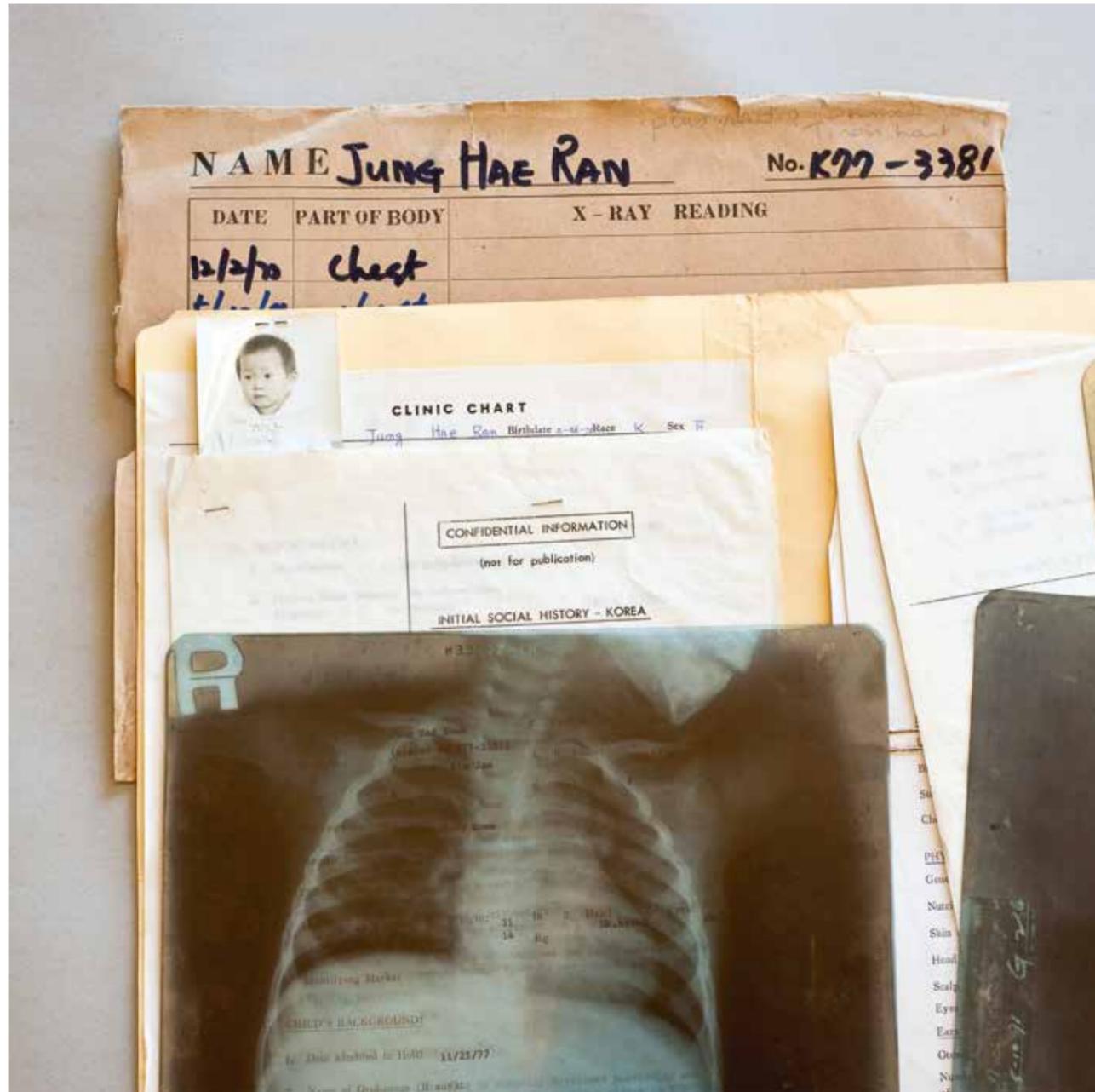
Adoptée à l'âge de 2 ans et 6 mois avec sa sœur Yolande, âgée de 3 ans.
Nées toutes les deux à Séoul en Corée du Sud.



*J'ai été trouvée dans la rue avec ma grande soeur, mais on se sait pas si c'est ma vraie soeur.
Je n'en sais pas plus.
Je n'y pense jamais, mais alors vraiment jamais, ça n'existe pas.*



*Je serais curieuse de les voir tout simplement mais physiquement,
ça ne m'intéresse pas de les connaître, de les rencontrer pour autre chose.
Je n'aurais rien à leur dire ou à leur demander.*



Ce n'est pas une question existentielle de savoir pourquoi ils ont fait ça et dans quelles circonstances. Je ne porte pas de jugement.



Pour moi c'est comme mes parents, mes vrais parents. Je n'ai pas de problème avec l'adoption, je n'ai pas ce besoin d'aller rechercher dans mon histoire et dans mes origines.



ISAAC (8 MOIS) ET ISMAEL (4 ANS)
Tous les deux nés à Conakry en Guinée. Adoptés à l'âge de 3 et 8 mois.



Là, c'est la maison des bébés. Regarde, là, c'est la dame qui a porté dans son ventre !
Non, mon chéri, c'est la dame qui s'est occupé de toi à la maison des enfants, comme une nounou.



L'histoire d'Ismaël est assez simple. Sa mère était très jeune ... elle a été chassée par sa famille et s'est réfugiée chez un oncle. Une dame l'a aidée dans ses démarches. Ismaël a été donné à l'orphelinat au 3^e jour de sa vie.



Ismaël marron, papa blanc.

Ce 3 juillet 1950 Madame
 Dans l'impossibilité de garder mon
 enfant Brigitte née le 23 juil
 1950 & la confie à l'œuvre des vides de
 Paris afin qu'elle soit confiée à une
 famille adoptive chrétienne s'il y a possibilité
 Je ne puis m'occuper moi-même étant
 étudiante dans cette situation -
 Je sais que je fais tout mes droits sur
 elle -
 copy Madame à vos sentiments dévoués

CHANTAL (60 ANS)
 Adoptée à l'âge de 9 mois, née sous X à Charenton-Le-Pont en France.



Je ne la recherche pas, en tous les cas je lui suis reconnaissante,
 grâce à son geste j'ai eu une vie extraordinaire.



Mes parents ne pouvaient pas avoir d'enfant, ils m'ont attendue pendant 10 ans.



*Il suffit que vos abrutis de parents envoient une carte postale une fois par an pour que vous ne soyez pas adoptable.
Il y a des enfants absolument fabuleux qui ne peuvent être adoptés à cause de ça.*



HÉLÈNE JAYET
© Jean-Baptiste Le Quééré

BIOGRAPHIE

Née en 1977, Hélène Jayet s'est formée aux Beaux-Arts de Montpellier et à la Villa Formose, à l'école de photographie Image ouverte et, enfin, en photojournalisme à l'Emi-Cfd.

Elle travaille essentiellement en argentique et s'intéresse aux nouveaux modes de diffusion comme les P.O.M. (Petites Oeuvres Multimédia) et le webdocumentaire.

Ses images traitent de l'intime, de l'histoire, de la mémoire et des questions identitaires.

Elle mène un travail autour de l'adoption depuis plusieurs années.

Elle collabore avec Le Monde, L'Express, Pèlerin magazine, l'agence Séquoia, le journal Regards de La Courneuve, Le Matin Dimanche, Books magazine, Néon magazine...

Les travaux d'Hélène Jayet ont été exposés pendant les Promenades photographiques de Vendôme, au festival Circulation(s) à Paris, lors de la Biennale de Luang Prabang au Laos et au Festival du Scoop et du journalisme d'Angers.

« L'origine de l'histoire » a été finaliste du Prix de Photographie de l'Académie des Beaux-Arts - Marc Ladreit de Lacharrière en 2011.

Hélène Jayet est représentée par Signatures & Co

PRINCIPALES EXPOSITIONS ET PROJECTIONS

EXPOSITIONS

- 2011 - Promenades photographiques de Vendôme.
- 2011 - Projection et installation aux Transphotographiques NORD[S] de Lille.
- 2011 - Festival Fotografia Europea Reggio Emilia en Italie avec Circulation(s).
- 2011 - Exposition collective, carte blanche de Laura Serani, Circulation(s) à Paris.
- 2010 - Nuit de la photographie contemporaine, Paris.
- 2010 - Biennale de Luang Prabang, festival OFF.
- 2008 - Festival international du Scoop et du journalisme, Angers.
- 2008 - Les rencontres de la photo, Chabeuil (26).
- 2007 - EU WOMEN exposition collective, Montreuil (93) et Arles (13).
- 2005 - Commande et exposition au Salon de l'image, Romainville (93).

PROJECTIONS

- 2012 - « La Nuit des images » au musée de l'Élysée à Lausanne.
- 2011 - Projection-clôture des Rencontres de Bamako, On the roof, Cinémathèque du Musée National, Bamako, (Mali).
- 2010 - Projection collective avec On the roof, Addisfotofest, (Ethiopie).
- 2010 - Projection collective, mois Off, Des-Ordres, Paris.
- 2010 - Projection collective, Slideluck Potshow, Paris.
- 2009 - Projection collective, Rencontres photographiques du 10^e - Paris.
- 2009 - Festival International de l'Image Environnementale aux Rencontres d'Arles.

PRINCIPALES PUBLICATIONS

- 2012 - « Une année formidable en France » aux Éditions des Arènes pour le Monde.
- 2012 - « L'origine de l'histoire », NEON magazine et Pèlerin magazine.
- 2011 - Commande, exposition, édition «Le rendez-vous du Fleuve, Somme», Conseil Général de la Somme.
- 2011 - Publication, catalogue du festival Circulation(s).
- 2011 - Parution de « Tu veux coiffer là ? » dans Afriscope.
- 2010 - Publication dans le webzine Plateformag n°23.
- 2010 - Publication dans le webzine Plateformag Hors série le grand mix.
- 2007 - Publication, catalogue du Projet EU WOMEN, Atelier Reflexe.
- 2005 - Publication, catalogue du Projet Frontières, Passage d'encre.

LE CONSEIL GÉNÉRAL ET L'ADOPTION

Adopter un enfant, c'est donner une famille à un enfant qui en est privé, c'est ensuite la possibilité d'accéder au désir d'être parent, c'est faire sien un enfant déjà né, juridiquement adoptable et pouvant présenter des besoins spécifiques.

Pour adopter, il faut être un couple marié depuis au moins deux ans ou une personne âgée de plus de 28 ans, et avoir obtenu un agrément administratif délivré depuis moins de 5 ans par le président du Conseil Général du département de son domicile habituel.

Il existe 2 formes d'adoption : l'adoption plénière et l'adoption simple.

L'adoption plénière est réservée aux mineurs de moins de 15 ans et rompt définitivement les liens avec la famille d'origine. Le jugement d'adoption plénière confère aux parents et à l'enfant les mêmes droits et devoirs qu'un enfant biologique.

L'adoption simple est possible entre adultes et admet le maintien des liens avec la famille d'origine. Ce type d'adoption crée un lien de filiation qui s'ajoute à la filiation d'origine.

• ADOPTER EN FRANCE :

Les pupilles de l'Etat sont des enfants recueillis par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) qui dépend du Conseil Général. Ils peuvent être des enfants dont la filiation n'est pas connue, remis par les père et/ou mère en vue de leur adoption, déclarés abandonnés par décision judiciaire ou encore orphelins de père et de mère. Ces enfants bénéficient d'un régime de tutelle, exercée par le Préfet du département et le conseil de famille des pupilles de l'État. Le Conseil Général, dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, assure la prise en charge de ces enfants ; un accompagnement psycho-social est mis en place pour chaque enfant confié en vue de son adoption.

• ADOPTER À L'ÉTRANGER :

En France, l'Autorité Centrale pour l'Adoption Internationale prévue par la Convention de La Haye du 29 mai 1993, est le Service de l'Adoption Internationale (SAI). Certains pays exigent que les candidats à l'adoption aient obligatoirement recours à un opérateur public comme l'Agence Française pour l'Adoption (AFA), ou privé comme les Organismes Autorisés pour l'Adoption (OAA). Ces OAA peuvent exercer leur mission après l'obtention d'une autorisation délivrée par le président du Conseil Général du siège de l'organisme et d'une habilitation délivrée par le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes.

• LE CONSEIL GÉNÉRAL DÉLIVRE L'AGRÈMENT :

L'adoption est définie comme une mesure sociale et légale de protection de l'enfant et a comme objectif premier de répondre aux besoins d'un enfant. Elle s'inscrit donc dans une politique globale menée par les services de protection de l'enfance.

La condition première pour adopter un enfant est l'obtention d'un agrément administratif qui est délivré par le président du Conseil Général du département de son domicile habituel. L'agrément peut être accordé à l'issue d'investigations sociales et psychologiques permettant de s'assurer que les conditions d'accueil offertes par les candidats sur les plans familial, éducatif et psychologique correspondent aux besoins et à l'intérêt de l'enfant adopté.

La procédure d'agrément relève de la compétence du Conseil Général et comprend plusieurs étapes :

- l'organisation de réunions d'informations sur la procédure d'agrément, le principe de l'adoption en France et à l'étranger, l'éthique de l'adoption, la notion d'adoptabilité, avec une présentation des données départementales et nationales. C'est au cours de la première instance que le dossier de candidature est remis aux candidats,
- l'enregistrement et l'instruction du dossier par le Service Adoption du Conseil Général. Tout au long de la procédure, les candidats sont informés de leurs droits et obligations,
- la double investigation: un assistant socio-éducatif est mandaté pour effectuer une enquête sociale. Dans le même temps, les candidats prennent un rendez-vous auprès d'un psychiatre agréé par le Conseil Général pour effectuer une enquête psychologique,
- à réception des rapports de ces 2 enquêtes, le Service Adoption informe les candidats de la faculté de consulter ces écrits et d'émettre des observations,
- l'avis de la commission d'agrément: avant de statuer sur l'agrément, le président du Conseil Général doit solliciter l'avis de la commission d'agrément qui est un avis consultatif.

La durée légale de l'instruction du dossier est de 9 mois, à compter de la date d'enregistrement par le Service Adoption. Tout au long de cette phase, l'équipe du Service Adoption se met à la disposition des postulants pour les aider à cheminer dans leur projet (entretiens individuels, réunions collectives).

Après l'octroi de l'agrément, le suivi des familles ayant adopté à l'étranger ou en France est assuré par le Service Adoption dans le cadre de sa mission de protection de l'enfance.

La validité de l'agrément est de 5 ans sur l'ensemble du territoire français.

La procédure d'agrément se base sur le respect des principes d'égalité et de neutralité envers chaque candidat.

• LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCOMPAGNE LES MÈRES DE NAISSANCE ET LES ENFANTS CONFIÉS À L'ASE.

En dehors de la procédure relative à l'adoption, le Service Adoption du Conseil Général a d'autres missions.

Il accompagne les mères qui souhaitent accoucher sous le secret et consentir à l'adoption. A cet égard, des travailleurs sociaux et des psychologues du service ont été désignés par le président du Conseil Général pour être les correspondants locaux du Conseil National de l'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP), crée par la loi du 22 janvier 2002. Ils ont pour mission de donner toutes les informations nécessaires à la prise de décision des mères de naissance (aide sociale et psychologique, conséquences liées à l'acte d'abandon de son enfant, délai de rétractation de deux mois). De plus, ils recueillent les informations et objets que les mères souhaitent laisser à leur enfant, établissent le document de remise de l'enfant et informent de la possibilité de laisser son identité, sous pli fermé, dans le dossier de son enfant ainsi que de la possibilité de lever ce secret à tout moment auprès du CNAOP.

Le Service Adoption accompagne les parents qui souhaitent également remettre leur enfant dans la mesure où ils ne peuvent en assumer la prise en charge. Avant de consentir à l'adoption, ils reçoivent toutes les informations nécessaires à la prise de décision.

Le Service Adoption assure l'admission et la prise en charge des pupilles de l'Etat dont la tutelle est exercée par le Préfet, assisté du Conseil de Famille.

Il accompagne les pupilles et anciens pupilles de l'Etat qui souhaitent consulter leurs dossiers et les correspondants du CNAOP peuvent être mandatés notamment dans la mise en relation entre la mère de naissance et son enfant devenu adulte.

En 2011, 7337 demandes d'agrément ont été déposées en France. 5887 agréments ont été octroyés. En Haute-Garonne la même année, on compte 200 demandes et 149 agréments délivrés.

En 2011, 761 enfants pupilles de l'État ont été adoptés en France, dont 10 en Haute-Garonne. La même année, 1569 enfants étrangers ont été adoptés en France, dont 59 en Haute-Garonne.

La Direction Enfance et Famille (DEF) du Conseil Général de la Haute-Garonne a été créée suite à la loi du 5 mars 2007. Le Service Adoption dépend directement de la DEF.

Plus d'informations sur www.haute-garonne.fr

Crédits photographiques

Hélène JAYET représentée par Signatures & Co
Portrait d'Hélène JAYET (page 20) : © Jean-Baptiste Le Quéré

Publication du Conseil Général de la Haute-Garonne

1 boulevard de la Marquette - 31090 Toulouse cedex 9

Création de la mise en page et impression

Service Imprimerie CG31
CG31/13/02/0374-1820

Achevé d'imprimer : Avril 2013

ISBN : 979-1-09-206503-9

Publication gratuite

Dépôt légal : Mai 2013



haute-garonne.fr